

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 septembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3344**

commune (s) : Bron

objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, de 6 appartements et de 6 caves formant les lots n° 85, 97, 139, 269, 281, 324, 422, 430, 437, 572, 580, 602 situés 1, 3 rue Guynemer et 19, 21, 29 rue Guillermin et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 août 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 septembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Abadie, Colin, Mmes Laurent (pouvoir à Mme Jannot), Frih, Frier, M. Barge.

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 9 septembre 2019**Décision n° CP-2019-3344**

commune (s) :	Bron
objet :	Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, de 6 appartements et de 6 caves formant les lots n° 85, 97, 139, 269, 281, 324, 422, 430, 437, 572, 580, 602 situés 1, 3 rue Guynemer et 19, 21, 29 rue Guillermin et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 août 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte et désignation des biens acquis

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Métropole de Lyon souhaite acquérir :

- un appartement de type T4, d'une superficie de 65 m², bâtiment A, formant le lot n° 85 avec les 527/100 800 des parties communes générales attachées à ce lot,
- une cave, formant le lot n° 269 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,
- un appartement de type T4, d'une superficie de 65 m², bâtiment A, formant le lot n° 97 avec les 527/100 800 des parties communes générales attachées à ce lot,
- une cave, formant le lot n° 281 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,
- un appartement de type T4, d'une superficie de 65 m², bâtiment A, formant le lot n° 139 avec les 527/100 800 des parties communes générales attachées à ce lot,
- une cave, formant le lot n° 324 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,
- un appartement de type T5, d'une superficie de 83 m², bâtiment B, formant le lot n° 422 avec les 693/100 800 des parties communes générales attachées à ce lot,
- une cave, formant le lot n° 572 avec les 3/204 220 des parties communes générales attachées à ce lot,
- un appartement de type T4, d'une superficie de 65 m², bâtiment B, formant le lot n° 430 avec les 543/100 800 des parties communes générales attachées à ce lot,
- une cave, formant le lot n° 580 avec les 323/104 805 des parties communes générales attachées à ce lot,
- un appartement de type T4, d'une superficie de 65 m², bâtiment B, formant le lot n° 437 avec les 527/100 800 des parties communes générales attachées à ce lot,

- une cave, formant le lot n° 602 avec les 323/104 805 des parties communes générales attachées à ce lot,

- le tout situé au 1, 3 rue Guynemer et 19, 21, 29 rue Guillermin à Bron et cadastré B 1936 et appartenant à la SA d'HM Alliade habitat.

II - Conditions de l'acquisition

Aux termes du projet d'acte, ces derniers cèderaient les biens en cause -libres de toute location ou occupation-, au prix de 123 270,08 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 11 juin 2019, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 123 270,08 €, de 5 appartements de type T4 d'une superficie de 65 m² formant les lots n° 85, 97, 139, 430 et 437 et de 5 caves, formant les lots n° 269, 281, 324, 580 et 602 et d'un appartement de type T5 d'une superficie de 83 m² avec cave, formant respectivement les lots n° 422 et 572 de la copropriété Le Terraillon, situés 1, 3 rue Guynemer et 19, 21, 29 rue Guillermin à Bron, cadastrés B 1936 et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat, dans le cadre de l'ORU du quartier Terraillon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la Ville, individualisée le 27 juin 2016 pour un montant de 40 723 001,61 € en dépenses et de 21 863 906,13 € en recettes sur l'opération n° 0P17O0827.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 21 - compte 2138 - fonction 515, pour un montant de 123 270,08 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2019.